

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES. Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER. Absent : Béatrice THOMAS. Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE					
DEPARTEMENT du CANTAL								
Nombre de membres								
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 5px;">En exercice</th><th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">20</td></tr></tbody></table>				Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
Date de la convocation : 20 août 2025 Date d'affichage : 20 août 2025 Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0								

OBJET : Recrutement d'un agent en charge de la médiathèque et de la Maison de la faune

Monsieur Le Maire explique à ses collègues que le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de la médiathèque et de la maison de la faune arrive à échéance le 30 Septembre 2025, il est donc nécessaire de recruter un agent en charge de la médiathèque et de la maison de la faune.

Considérant le bon fonctionnement des services, il est envisagé le recrutement d'un adjoint du patrimoine en contrat à durée déterminée comme suit :

Un poste à temps complet pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2026 inclus, rémunération grade d'adjoint territorial du patrimoine 8ème Echelon basée sur l'indice brut 387 indice majoré 373.

Pour assurer les missions suivantes :

Partie MEDIATHEQUE

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_063_2025-DE
A G E D I

- Accueil de la médiathèque : gestion quotidienne (prêts, retours, conseils usagers), acquisitions de documentations
- Animations en lien et au sein de la médiathèque (conférences ; cycles culturels ; ateliers, club lecture...) tout public, tout support (livres, musique, film jeux, numériques)
- Gestion de la régie (inscriptions et paiement) de la médiathèque

Partie MAISON DE LA FAUNE

- Organisation des expositions temporaires
- Organisation des animations : escape-game, conférences
- Gestion des réservations et promotion auprès des groupes (en particulier les scolaires)
- Tenue de l'accueil certains jours de semaine et certains samedis
- Gestion de la boutique et de la régie

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les dispositions ci-dessus concernant le recrutement de l'agent à temps complet pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2026.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et de passer avec lui un contrat de travail à durée déterminée.

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_063_2025-DE
A G E D I